



FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'HABITAT FLUVIAL

Consultez notre site www.adhf-f.org

Mme Marie Anne Bacot
Direction PAP VNF
2 Quai de Grenelle
75015 Paris

le 23 mai 2007

Madame,

Notre Conseil d'Administration de l'ADHF-F a eu lieu mercredi dernier, et a réuni une centaine de personnes représentatives de plus de 45 associations dont 3 de province parmi les 80 que compte notre fédération.

La lettre que vous avez adressée aux maires, a bien évidemment été le thème principal de cette réunion.

Je vous avais déjà fait part de mes inquiétudes lors de mon dernier courrier, mais je dois vous dire que les réactions ont été très vives et que les participants ont montré une incompréhension totale sur l'interprétation que vous avez faite du texte en redemandant l'accord pour les anciennes zones, et en considérant qu'une non réponse des maires vaudrait refus.

Tous les bateaux sont très inquiets pour leur avenir et ne comprennent pas qu'après de nombreuses années de concertation, une décision aussi grave ait pu être prise sans aucune consultation avec leurs représentants.

Nous allons nous rencontrer le 30 mai, mais en préalable, je vous demande de bien prendre conscience de la gravité de l'application bête et brutale de cette loi, et des conséquences que cela va entraîner dans un certain nombre de cas qui vont obligatoirement se présenter.

Je dois vous dire que si cette loi devait déplacer des familles entières, faire perdre le travail acharné que certains effectuent depuis plusieurs dizaines d'année sur leur bateau, ou mettre des personnes déjà fortement taxées et qui jusqu'à ce jour ne se sont jamais mises dans l'illégalité, dans des difficultés financières extrêmement graves, nous ne pourrions faire autrement que de réagir très fermement à une situation qui deviendrait tellement injuste que personne ne pourra plus la gérer.

*Dans l'attente de notre rencontre,
je vous prie d'agréer Madame, l'expression de mes salutations distinguées.*

Christian Duguet
Président de l'ADHF-F